

Le vélo SETRAM

Localisation



Maîtrise d'ouvrage

Le Mans Métropole

Opérateur

SETRAM

Activité : Exploitant transports collectifs

Parc :

- . 218 vélos classiques
- . 440 VAE
- . 25 vélos pliants

Données financières

Investissement : 185 K€ (dont 75 K€ pour l'achat de nouveaux VAE et 40 K€ de maintenance)

Coût de fonctionnement : 129 K€ (données 2014)

Date de mise en œuvre

20 janvier 2010

Contexte

Selon l'étude de l'Insee de 2010 "Les transports et les déplacements des habitants des Pays de la Loire", près d'un déplacement sur deux fait moins de 5 km ; ce chiffre monte même à 75 % en secteur urbain. Sur cette distance le temps de parcours à vélo est comparable, voire plus favorable à la voiture particulière, notamment en tenant compte des temps annexes (recherche de stationnement, congestion,...)

L'utilisation du vélo doit être pensée comme complémentaire aux transports collectifs et doit être intégré dans la chaîne de déplacement.

Les élus de Le Mans Métropole ont porté un projet qui avait pour objectif de proposer un système de location de vélos. Cela s'est traduit dans le contrat de Délégation de Service Public par le biais d'un cahier des charges intégrant un service de location courte et longue durée de vélos classiques, à assistance électrique (VAE) et pliants, ainsi que des consignes à vélos.

Ce nouveau système complète l'offre de déplacements (bus et tramway) de l'agglomération mancelle, depuis janvier 2010. Résidents ou non sur Le Mans Métropole, les particuliers peuvent contracter des formes diverses de location journalière ou un abonnement annuel.

Au démarrage, le parc proposé intégrait 218 vélos standards, 25 vélos pliants et 50 vélos à assistance électrique.

Un premier retour d'expérience laissait apparaître un succès du VAE puisque sur ce segment, le parc a été multiplié par 9 en 5 ans.

Ainsi, tous les ans, le parc s'enrichit de 50 à 70 VAE, ce qui porte à 440 unités le parc en 2015.



Crédit photo : Setram

Témoignage

“La mise en place du service de location de vélos s'inscrit dans une démarche menée très en amont en concertation avec les associations particulièrement actives de promotion du vélo sur Le Mans Métropole. Le vélo en libre service était alors en plein essor dans l'hexagone mais le vandalisme, le vol et les coûts de gestion ont été jugés rédhibitoires par la collectivité qui a donc favorisé le système de location dans son cahier des charges de Délégation de Service Public (DSP). La SETRAM a su, en réponse, proposer un service complet où le vélo à assistance électrique (VAE) a, au fil du temps, pris la place la plus importante. Le VAE est aujourd'hui victime de son succès mais le parc s'accroît régulièrement et l'objectif est de permettre à chacun de pouvoir accéder à cette offre de mobilité. Il s'agit d'un enjeu fort qui sera poursuivi sans aucun doute dans la prochaine délégation de service public.”

Jean-François SOULARD, Président de la SETRAM
 1er Vice-Président de Le Mans Métropole

Chrono

2008

Réflexion de Le Mans Métropole sur les circulations douces

2010

Signature de la Délégation de Service Public entre Le Mans Métropole et la SETRAM (DSP)

12 janvier 2010

Ouverture du point de location vélos au pôle Gare

13 juillet 2011

Inauguration de la consigne vélos

EN SAVOIR +

www.setram.fr

Fiche téléchargeable sur :
www.paysdelaloire.ademe.fr ou
www.observeur-transport-pays-de-la-loire.fr

CONTACTS

SETRAM :
 Ingrid BERNARD – Chef de produit
 Téléphone : 02 43 40 66 66
ingrid.bernard@setram.fr

ADEME Direction régionale Pays de la Loire
 Sébastien BOURCIER
 Téléphone : 02 40 35 68 00
sebastien.bourcier@ademe.fr

Observatoire Régional des Transports des Pays de la Loire
 Sylvie GUIMERA
 Téléphone : 02 72 74 79 80
pascale.tapias@observeur-transport-pays-de-la-loire.fr

Caractéristiques techniques

Le service propose 218 vélos classiques, 440 VAE et 25 vélos pliants en location courte (journée) et longue durée (mensuelle, trimestrielle ou annuelle).

Les locations s'effectuent auprès du point unique de location, situé au cœur du pôle d'échanges multimodal, à côté de la gare SNCF.

Le service est accessible aux habitants de Le Mans Métropole (toutes offres) et hors Le Mans Métropole pour les locations à la journée uniquement.

Pour les salariés, l'abonnement mensuel/annuel est remboursé à 50 % par l'employeur grâce à l'éligibilité du service de location publique du vélo au dispositif prime transport (à l'instar des transports collectifs).

Au-delà de la location, le tarif inclut l'entretien du vélo loué (hors dégradation volontaire).

Tarifs (valables au 1 ^{er} juillet 2014)	LOCATION COURTE DURÉE		LOCATION LONGUE DURÉE		CAUTION
	1 jour	1 mois	3 mois	1 an	
VELO CLASSIQUE / PLIANT					
POUR TOUS, habitant ou travaillant sur Le Mans Métropole	3 €	15 €	23 €	60 €	360 €
POUR ABONNÉS SETRAM*, habitant Le Mans Métropole	3 €	11 €	17 €	45 €	360 €
VELO ÉLECTRIQUE					
POUR TOUS, habitant Le Mans Métropole	7,50 €	42,30 €	63 €	168 €	1035 €
POUR ABONNÉS SETRAM*, habitant Le Mans Métropole	7,50 €	31,50 €	47,50 €	126 €	1035 €
POUR TOUS, habitant hors Le Mans Métropole (travaillant sur Le Mans Métropole)	7,50 €	64 €	94,50 €	253 €	1035 €
CONSIGNE À VÉLOS					
POUR TOUS	2 €	7 €	18,50 €	70 €	10 €
TARIF LOCATAIRE VÉLO SETRAM, (location conjointe avec un vélo SETRAM)	2 €	5 €	13 €	50 €	10 €

*Tarif réduit pour les abonnés SETRAM, conditions consultables dans le point de location.

Chiffres-clés

- ⇒ 218 vélos classiques
- ⇒ 440 vélos à assistance électrique
- ⇒ 25 vélos pliants
- ⇒ 1 point de location
- ⇒ 2,1 ETP en personnel dédié (2 ETP techniciens assurant l'entretien et l'accueil ; 10 % d'une chargée de mission (commercial, marketing...))
- ⇒ 150 personnes en liste d'attente pour la location VAE
- ⇒ 1 100 € HT : coût d'un VAE (350 € HT pour un vélo classique)
- ⇒ 8 ans : durée de vie d'un VAE avec 1 renouvellement de batterie
- ⇒ Tarif de location d'un VAE : 7 € par mois pour un actif habitant dans la métropole en tenant compte de la participation employeur de 50 % (prime transport déduite)

Points forts du projet

- ⇒ Faible coût par rapport à d'autres systèmes de type VLS (Vélo en Libre Service)
- ⇒ Responsabilisation de l'utilisateur
- ⇒ Tarifs attractifs
- ⇒ Pratique régulière du VAE au-delà du trajet domicile-travail (études, achats, loisirs)
- ⇒ Confort de déplacement pour le VAE

Reproductibilité

- ⇒ Permet de multiplier les usagers et donc peut servir comme dynamiseur de marché (achat en propre auprès des vélocistes, équipements, entretien,...)
- ⇒ Rapport coût avantage très favorable pour une collectivité de taille moyenne, notamment sur le budget fonctionnement

Perspectives

- ⇒ Augmentation du parc orientée vers le VAE
- ⇒ Mise en place d'un logiciel de suivi des locations